

# ANNEXES

# ANNEXE N° 1

-----

## LES AIDES DE L'ETAT À L'INVESTISSEMENT FORESTIER EN BASSE-NORMANDIE

1989-2001



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
ET DES AFFAIRES RURALES

(Source : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt)

### I - Reboisement, boisement des terres agricoles, extension forestière (F.F.N., Budget de l'Etat et autres que l'Etat)

exercice	Boisement terres agricoles	Reboisement-reconstitution	Extension forestière	TOTAL surface	TOTAL subvention	TOTAL prêt
1989	287,88 ha	344,48 ha	278,19 ha	910,55 ha	4 028 106 F	0 F
1990	217,00 ha	392,34 ha	215,27 ha	824,61 ha	5 140 224 F	1 175 600 F
1991	94,83 ha	184,26 ha	204,85 ha	483,94 ha	3 357 882 F	2 029 400 F
1992	363,10 ha	328,63 ha	425,74 ha	1 117,47 ha	5 085 490 F	0 F
1993	123,04 ha	116,35 ha	164,49 ha	403,88 ha	1 871 523 F	1 142 970 F
1994	403,73 ha	334,00 ha	424,00 ha	1 161,73 ha	5 114 800 F	427 800 F
1995	511,58 ha	269,00 ha	325,00 ha	1 105,58 ha	5 733 576 F	989 000 F
1996	465,29 ha	321,47 ha	36,60 ha	823,36 ha	4 016 989 F	577 800 F
1997	281,16 ha	543,40 ha	73,67 ha	898,23 ha	4 611 271 F	540 500 F
1998	393,51 ha	291,00 ha	6,70 ha	691,21 ha	4 092 372 F	141 300 F
1999	230,00 ha	251,50 ha	182,25 ha	663,75 ha	4 779 637 F	844 700 F
2000	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0 F	0 F
2001	362,50 ha	1 927,50 ha	110,00 ha	2 400,00 ha	26 311 639 F	0 F
<b>TOTAL</b>	<b>3 733,62 ha</b>	<b>5 303,93 ha</b>	<b>2 446,76 ha</b>	<b>11 484,31 ha</b>	<b>74 143 509 F</b>	<b>7 869 070 F</b>

### dont boisement des terres agricoles par département :

exercice	CALVADOS	MANCHE	ORNE	REGION
1989	100,66 ha	47,42 ha	139,80 ha	287,88 ha
1990	92,30 ha	51,92 ha	72,78 ha	217,00 ha
1991	30,24 ha	20,20 ha	44,39 ha	94,83 ha
1992	203,00 ha	48,01 ha	112,09 ha	363,10 ha
1993	50,00 ha	5,14 ha	67,90 ha	123,04 ha
1994	231,00 ha	88,73 ha	84,00 ha	403,73 ha
1995	210,00 ha	158,58 ha	143,00 ha	511,58 ha
1996	183,39 ha	49,60 ha	232,30 ha	465,29 ha
1997	120,36 ha	20,21 ha	140,59 ha	281,16 ha
1998	120,81 ha	99,16 ha	173,54 ha	393,51 ha
1999	80,00 ha	50,26 ha	99,74 ha	230,00 ha
2000	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha
2001	150,00 ha	140,00 ha	72,50 ha	362,50 ha
<b>TOTAL</b>	<b>1 571,76 ha</b>	<b>779,23 ha</b>	<b>1 382,63 ha</b>	<b>3 733,62 ha</b>

## II - Amélioration des peuplements forestiers (F.F.N., Budget de l'Etat, FEOGA)

exercice	Balivage	Conversion	Entretien et élagage	TOTAL surface	TOTAL aide
1989	143,00 ha			143,00 ha	80 198 F
1990	55,00 ha		23,00 ha	78,00 ha	50 740 F
1991					0 F
1992	160,00 ha	12,00 ha	15,00 ha	187,00 ha	126 690 F
1993	66,00 ha			66,00 ha	22 176 F
1994	100,00 ha	22,00 ha	417,00 ha	539,00 ha	573 002 F
1995	62,00 ha		1 171,00 ha	1 233,00 ha	1 298 332 F
1996	18,20 ha	30,00 ha	686,05 ha	734,25 ha	1 171 930 F
1997	18,25 ha	45,00 ha	277,60 ha	340,85 ha	259 514 F
1998	43,33 ha	1,00 ha	387,89 ha	432,22 ha	415 067 F
1999	66,00 ha	10,00 ha	300,00 ha	376,00 ha	521 356 F
2000					0 F
2001			250,00 ha	250,00 ha	303 452 F
<b>TOTAL</b>	<b>731,78 ha</b>	<b>120,00 ha</b>	<b>3 527,54 ha</b>	<b>4 379,32 ha</b>	<b>4 822 457 F</b>

## III - Equipement forestier (F.F.N., Budget de l'Etat, FEOGA)

exercice	Routes et pistes	Assainissement et clôtures	TOTAL aide
1989	17,60 km	12,00 km	936 223 F
1990	23,45 km	5,30 km	1 015 621 F
1991	32,02 km		877 310 F
1992	14,33 km	6,44 km	1 009 617 F
1993	11,05 km	0,50 km	416 590 F
1994	7,40 km	31,89 km	614 474 F
1995	11,51 km	7,33 km	948 270 F
1996	14,90 km	4,72 km	1 893 915 F
1997	5,83 km	11,77 km	535 944 F
1998	0,94 km	1,39 km	167 054 F
1999	10,00 km		722 000 F
2000	13,80 km		1 100 000 F
2001	1,40 km		200 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>164,23 km</b>	<b>81,35 km</b>	<b>10 437 018 F</b>

#### **IV - Evolution des attributions de crédits de subvention (F.F.N., Budget de l'Etat, FEOGA)**

<b>exercice</b>	<b>F.F.N. (hors prêt)</b>	<b>Budget de l'Etat</b>	<b>FEOGA</b>
1989	3 760 000 F		
1990	6 600 000 F		
1991	4 300 000 F		
1992	3 825 750 F		
1993	200 000 F		
1994	6 079 706 F	500 000 F	433 906 F
1995	6 827 000 F		1 573 669 F
1996	4 174 250 F	1 200 000 F	970 540 F
1997	2 301 130 F	600 000 F	727 199 F
1998	3 204 000 F	370 000 F	169 163 F
1999	4 000 000 F	2 022 993 F	
2000		1 700 000 F	
2001		17 013 242 F	10 311 056 F
<b>TOTAL</b>	<b>45 271 836 F</b>	<b>23 406 235 F</b>	<b>14 185 533 F</b>

NB : - Crédits F.F.N. et Budget de l'Etat = autorisations de programme subdéléguées  
- Crédits FEOGA 5b ou G

#### **V - Prêts FFN**

<b>exercice</b>	<b>Boisement</b>	<b>Reboisement</b>	<b>TOTAL surface</b>	<b>Total montant du prêt</b>	<b>Nombre de dossiers</b>
1989					
1990	15,00 ha	107,00 ha	122,00 ha	1 175 600 F	3
1991	54,80 ha	81,41 ha	136,21 ha	2 029 400 F	7
1992					
1993	13,86 ha	94,25 ha	108,11 ha	1 142 970 F	6
1994	21,27 ha	15,50 ha	36,77 ha	427 800 F	2
1995	68,17 ha		68,17 ha	989 000 F	4
1996		42,00 ha	42,00 ha	577 800 F	2
1997		60,00 ha	60,00 ha	540 500 F	1
1998	12,40 ha		12,40 ha	141 300 F	1
1999	40,00 ha			844 700 F	2
<b>Total</b>	<b>225,50 ha</b>	<b>400,16 ha</b>	<b>585,66 ha</b>	<b>7 869 070 F</b>	<b>28</b>

plus de nouveau prêt à partir de 2000

**AIDES DIVERSES**  
**FILIERE FORÊT-BOIS 1989 – 2001**  
**Hors PRE et PRCE \***

exercice	NATURE DE L' OPERATION	REGION	FEOGA 5b ou G	ETAT ou FFN	
1989	- C.R.P.F. - Réalisation d'un annuaire forestier	40 000 F			
	- Comité Ornaïs du Bois	85 000 F			
	- Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures (traitements phytosanitaires)	81 250 F			
	<b>Sous total</b>	<b>206 250 F</b>	<b>206 250 F</b>		
1990	NEANT				
1991	- Comité Ornaïs du Bois - Journée Mondiale de la Forêt	220 000 F			
	- CEBANOR : AIFOBAN - Ingénieur Bois	240 000 F			
	- CEBANOR : AIFOBAN - Matériel Ingénieur	160 765 F			
	<b>Sous total</b>	<b>620 765 F</b>	<b>620 765 F</b>		
1992	- Sylvotechnopole	50 000 F			
	- CEBANOR : AIFOBAN - Ingénieur Bois	400 000 F			
	-Diagnostic communication (PCMB CRPF)			60 000 F	
	- Service télématique BOISIC (PCMB AIFOBAN)			70 000 F	
	-Bourse trvx f. + Appui centres form. de main d'œuvre (PCMB AIFOBAN)			80 000 F	
	-Produits nouveaux valorisants (PCMB AIFOBAN)			100 000 F	
	-Références technico-économiques (PCMB CRPF)			100 000 F	
	- Secteur de mobilisation des bois d'éclaircies (PCMB COFOBAN)			150 000 F	
	-Inventaire PSG et incitation de leur mise en œuvre (PCMB CRPF)			220 000 F	
	-PCMB Nord-Ouest (Chambre d'Agriculture de Normandie)			240 000 F	
	<b>Sous total</b>	<b>1 470 000 F</b>	<b>450 000 F</b>	<b>1 020 000 F</b>	
	1993	- Débardage par chevaux de trait	30 000 F		
		- CEBANOR : AIFOBAN - Ingénieur Bois	400 000 F		
<b>Sous total</b>		<b>430 000 F</b>	<b>430 000 F</b>		
1994	- CEBANOR : AIFOBAN - Ingénieur Bois	400 000 F			
	-Appui aux entreprises avec les centres de formation (PCMB AIFOBAN)			80 000 F	
	- Importance et nature de l'offre (PCMB AIFOBAN)			70 000 F	
	-Zonage des secteurs de mobilisation (PCMB CFBN)			100 000 F	
	-Action de communication (PCMB CRPF)			50 000 F	
	-Schéma de desserte forestière (PCMB CRPF)			100 000 F	
	<b>Sous total</b>	<b>800 000 F</b>	<b>400 000 F</b>	<b>400 000 F</b>	
1995	- C.R.P.F. - Fonds de voirie	200 000 F			
	- C.R.P.F. - Panneaux de présentation de la forêt	17 500 F			
	- C.R.P.F. -Catalogue des stations forestières du Perche		275 000 F		
	- C.R.P.F. -Développement de la filière châtaignier		200 000 F		
	- C.R.P.F. -Action de communication			150 000 F	
	- PNR Normandie-Maine -Catalogue des stations forestières des Hautes Collines de N.		400 000 F		
	- PNR Normandie-Maine -Restauration des écosystèmes (biodiversité)		136 000 F		
	- AIFOBAN - Centre d'Appui Forestier Régional	125 000 F	100 000 F		
	- AIFOBAN - Ingénieur Bois	400 000 F			
	<b>Sous total</b>	<b>2 003 500 F</b>	<b>742 500 F</b>	<b>1 111 000 F</b>	
1996	- AIFOBAN - Centre d'Appui Forestier Régional	100 000 F		600 000 F	
	- AIFOBAN - Ingénieur Bois	400 000 F			
	- GPFBN -Développement			50 000 F	
	- C.R.P.F. - Fonds de voirie	300 000 F			
	- C.R.P.F. - Amélioration de l'infrastructure routière en forêt		40 000 F		
	- C.R.P.F. -Maintenance et rénovation de l'expérimentation forestière		40 000 F		
	- C.R.P.F. -Méthodologie de gestion de l'équilibre forêt-gibier		115 000 F		
	- C.R.P.F. -Gestion durable d'espaces naturels sensibles		96 000 F		
	- PNR Normandie-Maine -Gestion durable d'espaces naturels sensibles		160 000 F		
	- PNR Normandie-Maine -Gestion durable des sols dégradés		177 850 F		
	<b>Sous total</b>	<b>2 078 850 F</b>	<b>800 000 F</b>	<b>628 850 F</b>	

1997	- AIFOBAN - Centre d'Appui Forestier Régional		75 000 F	100 000 F	
	- AIFOBAN - Ingénieur Bois		400 000 F		
	- AIFOBAN - Accueil d'un conseiller-bois		114 000 F		
	- C.R.P.F. - Création d' un logiciel de gestion de la propriété forestière		166 200 F		
	- C.R.P.F. - Fonds de voirie		300 000 F		
	- GPFBN -Développement				76 500 F
	- Ch. d'agriculture de Normandie -Référenciel de boisement agricole			135 000 F	
	- CFBN -Mise en valeur du potentiel forestier des petites propriétés			87 500 F	
	- C.R.P.F. -Patrimoine génétique du sapin de Normandie			75 000 F	
	<b>Sous total</b>		<b>1 529 200 F</b>	<b>1 055 200 F</b>	<b>397 500 F</b>
1998	- AIFOBAN - Centre d'Appui Forestier Régional		50 000 F	100 000 F	
	- AIFOBAN - Ingénieur Bois		400 000 F		
	- AIFOBAN - Accueil d'un conseiller-bois		114 000 F		
	- GPFBN -Développement				99 400 F
	- CFBN -Mise en valeur du potentiel forestier des petites propriétés			62 500 F	
	<b>Sous total</b>		<b>825 900 F</b>	<b>564 000 F</b>	<b>162 500 F</b>
1999	- AIFOBAN - Centre d'Appui Forestier Régional		25 000 F		400 000 F
	- AIFOBAN - Ingénieur Bois		400 000 F		
	- GPFBN -Développement				25 500 F
	<b>Sous total</b>		<b>850 500 F</b>	<b>425 000 F</b>	<b>425 500 F</b>
2000					
	- AIFOBAN - Ingénieur Bois		400 000 F		
	- C.R.P.F. - Etat des lieux de la forêt bas-normande				71 000 F
	- C.R.P.F. - Diagnostic des zones forestières sinistrées				100 000 F
	- GPFBN -Développement				14 500 F
	- CFBN -	renforcement du dispositif organisationnel et technique du secteur forêt/bois après les tempêtes de décembre 1999		574 600 F	861 900 F
	- C.R.P.F. -			332 400 F	498 600 F
	- AIFOBAN -			100 160 F	150 240 F
	<b>Sous total</b>		<b>3 103 400 F</b>	<b>400 000 F</b>	<b>1 007 160 F</b>
2001	- AIFOBAN - Ingénieur Bois		400 000 F		
	- C.R.P.F. - Observatoire tempête				500 000 F
	- ONF - accueil du public en forêt domaniale				600 000 F
	- C.R.P.F. - Charte pour la gestion forestière durable				60 000 F
	- CFBN -	renforcement du dispositif organisationnel et technique du secteur forêt/bois après les tempêtes de décembre 1999		574 600 F	861 900 F
	- C.R.P.F. -			332 400 F	498 600 F
	- AIFOBAN -			100 160 F	150 240 F
	<b>Sous total</b>		<b>4 077 900 F</b>	<b>400 000 F</b>	<b>1 007 160 F</b>
	<b>TOTAL GENERAL.....</b>		<b>17 996 265 F</b>	<b>6 493 715 F</b>	<b>4 314 170 F</b>
					<b>7 188 380 F</b>

(\*) P.R.E. = Prime Régionale à l'Emploi,  
P.R.C.E. = Prime Régionale à la Création d'Entreprise.

## AIDES AUX ENTREPRISES DE LA FILIÈRE BOIS 1989 – 2001

### I - Aide à la modernisation des entreprises d'exploitation forestière

Cumul subventions Etat (F.F.N.) + Région (P.R.E.) + Union Européenne (FEOGA 5a ou G) :

exercice	CALVADOS	MANCHE	ORNE	REGION	
				Total aide	Nombre de dossiers
1989	-	37 000 F	1 409 300 F	1 446 300 F	7
1990	-	-	122 800 F	122 800 F	1
1991	-	-	245 000 F	245 000 F	1
1992	-	-	-	-	
1993	-	-	281 000 F	281 000 F	2
1994	-	-	797 897 F	797 897 F	2
1995	36 025 F	-	1 066 850 F	1 102 875 F	5
1996	364 000 F			364 000 F	2
1997			1 475 330 F	1 475 330 F	7
1998		92 000 F	1 595 500 F	1 687 500 F	7
1999			1 167 867 F	1 167 867 F	7
2000		19 645 F	1 154 966 F	1 174 611 F	9
2001			1 756 248 F	1 756 248 F	5
<b>TOTAL</b>	<b>400 025 F</b>	<b>129 000 F</b>	<b>6 993 677 F</b>	<b>7 522 702 F</b>	<b>34</b>

### II - Aide à la modernisation des entreprises de première transformation du bois

Cumul des subventions Etat (Agriculture, FIDAR, FDPMI) + Région (P.R.E.) :

exercice	CALVADOS	MANCHE	ORNE	REGION	
				Total aide	Nombre de dossiers
1989	130 000 F	-	-	130 000 F	1
1990	-	-	-	-	
1991	-	-	795 960 F	795 960 F	1
1992	-	-	258 765 F	258 765 F	2
1993	-	368 880 F	120 000 F	488 880 F	2
1994	75 000 F	-	-	75 000 F	1
1995	-	-	708 400 F	708 400 F	4
1996			199 200 F	199 200 F	2
1997	117 100 F		257 400 F	374 500 F	3
1998			526 500 F	526 500 F	4
1999					
2000	45 357 F		330 341 F	375 698 F	4
2001		215 000 F	538 698 F	753 698 F	4
<b>TOTAL</b>	<b>367 457 F</b>	<b>583 880 F</b>	<b>3 735 264 F</b>	<b>4 686 601 F</b>	<b>28</b>

### III - Aide à la trésorerie des entreprises de la filière bois (subventions de l'Etat)

				<b>REGION</b>	
exercice 1993	CALVADOS	MANCHE	ORNE	Total aide	Nombre de dossiers
scieries	63 959 F	10 627 F	663 435 F	738 022 F	6
exploitations forestières	14 840 F	4 015 F	29 778 F	48 633 F	5
<b>TOTAL</b>	<b>78 799 F</b>	<b>14 642 F</b>	<b>693 214 F</b>	<b>786 655 F</b>	<b>11</b>

## ANNEXE N° 2

-----

### LE PLAN CHABLIS AU NIVEAU NATIONAL ET L'AVENANT "TEMPETE" EN BASSE-NORMANDIE

Au lendemain de la tempête, des mesures gouvernementales ont décidé de la mise en œuvre d'un programme spécifique en faveur de la forêt regroupe trois objectifs majeurs : assurer la mobilisation des bois, permettre le stockage et favoriser la valorisation des bois, organiser la reconstitution des écosystèmes forestiers. Les engagements financiers pris par le gouvernement se sont élevés, dès l'exercice 2000, à plus de 300 millions d'euros auxquels s'ajoutait la mise en place d'une enveloppe de prêts bonifiés de 1,8 milliards d'euros. En outre, il était prévu une enveloppe de près de 91,5 millions d'euros par an pendant dix ans pour aider les propriétaires à la reconstitution des peuplements détruits sans parler des mesures fiscales.

Les problèmes soulevés, trois ans après la tempête, par la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs est la complexité et la lourdeur administrative des dossiers d'autant que les propriétaires devaient avancer l'argent des travaux avec un risque parfois de ne pas être indemnisé ! De ce fait, certaines petites exploitations ont tout simplement renoncé à reboiser. Dans certaines régions françaises, l'absence de crédits disponibles malgré les engagements nationaux fait que les dossiers en instance s'entassent sans réponse apportée.

Le plan chablis se déclinait de la façon suivante<sup>1</sup> :

#### 1. La mobilisation des bois abattus :

- le déblaiement des accès (15 M€),
- le renforcement de la desserte (13,7 M€),

#### 2. Le stockage et la valorisation des bois :

- la création d'aires de stockage (9,15 M€),
- le financement du stockage (4 milliards de prêts bonifiés),
- le transport des bois (103,7 M€),
- la promotion des emplois du bois (1,5 M€).

#### 3. La reconstitution des forêts sinistrées :

- aides à la reconstitution (91,5 M€/an pendant 10 ans)
- un soutien aux budgets communaux des communes forestières (prêts bonifiés, délais de remboursement du Fonds de compensation de la TVA ...)

#### 4. Dispositions collectives d'accompagnement :

- le préfinancement des coûts de sortie des bois (1,22 M€) de prêts bonifiés,
- l'acquisition de matériel d'exploitation forestière (7,6 M€),
- des mesures en faveur de l'emploi et de la formation (25,9 M€),
- une veille phytosanitaire et des actions de protection (15,2 M€),
- des mesures fiscales d'accompagnement.

Suite au CIADT du 28 février 2000, un avenant au IV<sup>ème</sup> Contrat de Plan État-Région pour la période 2000-2003 fut signé dans chacune des 19 régions françaises touchées. En Basse-Normandie, les mesures en faveur de la forêt comprenaient les mesures suivantes ci-après.

#### 1. Les mesures d'accompagnement de la restauration du patrimoine forestier

Quatre type d'opérations furent décidées :

---

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche [www.agriculture.gouv.fr/actu/doss/dossforet.htm](http://www.agriculture.gouv.fr/actu/doss/dossforet.htm)

- a) l'animation, les études et la restructuration foncière forestière : l'État apportant un soutien aux propriétaires forestiers et à leurs organisations professionnelles. La Région finance la refonte ou la mise à jour accélérée des Plans Simples de Gestion (ou la création de documents du même type lorsque le PSG n'est pas obligatoire) dans les propriétés forestières sinistrées et l'informatisation généralisée des documents de gestion forestière en Basse-Normandie (État : 0,23 M€, Région : 0,27 M€),
- b) la remise en état des pistes forestières, préalable à la reconstitution des peuplements (État : 0,46 M€),
- c) le nettoyage des parcelles forestières de petite dimension dans lesquelles l'exploitation et la valorisation des chablis est quasiment impossible dans un contexte de marché saturé (État : 1,37 M€),
- d) l'accueil du public en forêt avec notamment la remise en état d'équipements d'accueil et le balisage de secteurs devenus dangereux (État : 0,23 M€).

Soit un total pour ce chapitre de 2,27 millions d'euros pour l'État et 0,27 millions d'euros pour la Région.

## 2. Restauration du patrimoine naturel

Du fait des dégâts provoqués par la tempête dans les parties des massifs forestiers présentant un très fort intérêt en matière de biodiversité, du fait notamment d'une hydromorphie permanente (tourbière, vallons tourbeux ou para tourbeux) ou de sols superficiels (coteaux calcaires ou siliceux), il a été envisagé de restaurer certains milieux exceptionnels peu productifs dans le sens d'une mise en valeur environnementale, en procédant éventuellement à leur acquisition.

La Région s'est focalisée sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux (État : 0,61 M€, Région : 0,3 M€).

Au 31 décembre 2002, le bilan intermédiaire de la consommation des crédits de l'État montrait un taux d'engagement de 50 % pour les rubriques de l'avenant tempête qui s'achève en 2003. Les mesures en faveur de la filière bois inscrites au Contrat de Plan 2000-2006, présentaient quant à elle un taux d'engagement de 78 %.

Côté Région, les taux d'engagement au 31 décembre 2002 pour l'avenant tempête était en moyenne de 72,2%. À l'intérieur des différentes lignes, on constate que les "mesures d'accompagnement de la restauration du patrimoine forestier" ont dépassé les objectifs puisque l'on atteint un taux d'engagement de plus de 115%. En revanche, la ligne "soutien à la filière bois matériau" n'atteint que 6,32% d'engagement. En ce qui concerne la rubrique "filiale forêt-bois du CPER, le taux d'engagement n'est que de 13,5%, situation due notamment aux problèmes qu'a connus l'interprofession et aux priorités données aux politiques s'inscrivant dans le cadre de l'avenant.

	Nombre de dossiers		Informations relatives aux dossiers engagés*			
	reçus	engagés	Indicateur		Montants éligibles (KF)	Montant des subventions
Création d'aires de stockage	5	5	capacité de stockage bois d'œuvre	19 900 m3	1 171	496
			capacité de stockage bois d'industrie	-		
Prêts bonifiés sortie des bois (certificats d'éligibilité)	74	74	volumes bois mobilisés bois d'œuvre	374 260 m3	48 654	
			volumes bois mobilisés bois d'industrie	187 130 m3	17 254	
Prêts bonifiés stockage (certificats d'éligibilité)	15	15	volumes stockés bois d'œuvre	121 683 m3	21 460	
			volumes stockés bois d'industrie	33 975 m3	4 757	
Aides au transport autre que ferroviaire	87	80	tonnage transporté par route 100-200 km	279 428 t		5 589
			tonnage transporté par route 200-300 km	53 110 t		2 124
			tonnage transporté par route plus de 300 km	24 457 t		1 223
			tonnage acheminé vers un port	23 878 t		1 193
			tonnage transporté par voie navigable	-		
			tonnage destination aire de stockage	18 361 t		367

NB : Subvention : les décisions d'octroi sont prises / Prêt : les certificats d'éligibilité ont été délivrés

**Mesures nationales d'urgence suite à la "tempête" en Basse-Normandie : exercices 2000-2001**

(Source : DRAF)

ANNEXE N° 3

-----

**LE PLAN D'ACTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE**

**EN FAVEUR DE LA FILIERE BOIS**

## Action du Parc naturel régional du Perche en faveur du bocage depuis 1999

### Aides à la plantation :

- conseil techniques (un animateur pour le conseil aux particuliers et aux communes et le montage des dossiers : à plein temps depuis 2000, à mi-temps à partir de 2003)
- aides financières à la plantation : 1 € par mètre de haie plantée, 80 km en trois ans (90 000 € d'aide distribuée par le Parc depuis trois ans, dont 30 000 € en 2002)

### Actions de sensibilisation :

- concours sur les haies du Perche : 4 éditions depuis 1998 (12 000 €)
- colloque grand public en 2000 avec publication des actes et édition du guide juridique (3 000 €)
- participation à la journée de l'arbre annuelle de l'Ecomusée du Perche (12 000 €)
- diagnostic des haies de l'exploitation agricole dans le cadre des CTE : 32 diagnostics réalisés, sur 4000 ha et 22 km de haies recensées (animateur Parc)
- enquête sur la haie dans l'exploitation agricole : recueil des pratiques et contraintes d'entretien (animateur Parc)

### Publications :

- deux guides techniques: guide pratique des haies dans le Perche et guide des essences des haies du Perche (16 000 €)
- un guide juridique (cf coût indiqué ci-dessus)
- un recueil de fiches thématiques sur le bocage percheron (duplication en interne)
- les actes du colloque sur la haie

## Action du Parc naturel régional du Perche en faveur du bois et de la forêt depuis 1999

### Partenariat avec l'ONF

- études avifaune pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles de l'ONF (6 000 €)
- étude chiroptères, avec pose de gîtes et conseils de gestion (1 600 €)
- diagnostic écologique de la forêt de Senonches (Eure-et-Loir, Centre) pour le recensement des espèces et habitats (18 000 €)
- suivi de la révision d'aménagement de la forêt du Perche et de la Trappe (Orne, BN), (ingénierie Parc), avec aide à l'édition d'une brochure de vulgarisation (3 000 €)
- restauration des lisières (2 000 €)
- restauration de sites (génie écologique et accueil du public) : forêt humide de la FV (ONF E&L), tourbière des Froux (E&L), Carrière St Bernard (Orne) (2 000 €)
- restauration landes et de zones humides en forêt (6000 €)
- documents d'objectifs Natura 2000 (animateur Parc)
- promotion et organisation commune d'animations, de sorties découverte en forêt domaniale
- mise en place (en cours) de panneaux d'information et d'accueil du public en forêts domaniales du Parc en BN (27 000 €)
- création de circuits d'attelage dans trois massifs domaniaux en 2003 (60 000 €)
- projet : programme de restaurations de mares, y compris en forêt

### Etudes suite à la tempête de 1999 :

- étude de l'Université de Caen sur quelques parcelles de la Vallée de l'Avre (8 000 €)
- étude pluridisciplinaire espèces / habitats réalisée (partenariat ONF / PNR NM / PNR P), suivie en 2003 d'une étude paysagère (2 200 € pour le PNRP)
- suite à ces études : propositions de travaux de restauration.

### Filière bois :

- étude d'opportunité sur la filière bois dans le Perche en 1993
- promotion des actions de l'association Perchebois (exposition de mobilier traditionnel à Courboyer, participation à des manifestations en commun, commande de mobilier touristique (8000 €), projet de commande de mobilier de bourg)
- suivi des démarches autour du bois-énergie (un projet de plate-forme de séchage stockage à Nogent-le-Rotrou, démonstration de broyage de bois de haie avec la FD CUMA de l'Orne en 2001)
- installation d'une chaudière bois à la maison du Parc.

# ANNEXE N° 4

-----

## **LES ORIENTATIONS REGIONALES FORESTIERES EN BASSE-NORMANDIE**

*Source : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, 2000*

### **LA FORET : UNE GESTION DURABLE**

#### ***Objectif principal :***

***Produire un bois d'œuvre de qualité dans le respect strict d'une gestion durable.***

#### **Principales orientations :**

Accepter la diversité et l'originalité des modes de traitement mais continuer à privilégier le traitement en futaie en favorisant la conversion du taillis ou du taillis sous futaie en futaie ( régulière ou irrégulière ). La futaie régulière demeure le mode de traitement le plus pertinent dans la majorité des cas mais elle ne sera pas systématiquement recherchée.

Favoriser le renouvellement de la futaie régulière notamment en forêt privée.

Donner la priorité à la régénération naturelle sur la régénération artificielle. La régénération artificielle ne devra intervenir que si la régénération naturelle est impossible ou peu réaliste et veillera à ne pas détruire des milieux présentant un intérêt écologique ou biologique certain. En tout état de cause, les essences choisies devront être adaptées à la station et être de bonne qualité.

Réaffirmer l'importance des documents de gestion en veillant à leur amélioration et à leur généralisation afin qu'ils soient vécus comme un outil de progrès au service du sylviculteur. De plus, ils apparaissent comme les cadres les mieux adaptés à la mise en œuvre de l'écocertification.

Le boisement de terres agricoles demeure un élément de la politique forestière mais n'est pas une priorité.

Concernant la protection des haies, la priorité sera donnée à la conservation des haies de qualité.

Veiller à maintenir l'équilibre sylvocynégétique : la chasse doit être en mesure de réguler la faune pour limiter notamment l'expansion actuelle des cervidés qui génère des dégâts à l'agriculture et à la forêt.

L'accueil du public en forêt sera développé et structuré dans le respect des équilibres naturels et de la coexistence des différents usagers.

## **L'exploitation forestière : la mobilisation des bois**

***Objectif principal : faciliter la mobilisation de la ressource en bois pour récolter des volumes de bois supplémentaires disponibles sans compromettre l'avenir de la forêt et sa gestion durable.***

***Réduire les coûts d'exploitation et d'enlèvement pour renforcer ce maillon fragile de la filière forêt/bois.***

### **Principales orientations :**

Adapter la mise en marché des bois. Une meilleure transparence des marchés doit être recherchée. Il convient en particulier d'encourager les formes de vente groupées, de favoriser le regroupement de l'offre en quantité et en qualité et de tester les modes de vente alternatifs.

Améliorer la desserte forestière avec notamment la définition de schémas départementaux de desserte forestière. De la régénération ou de la plantation à la récolte finale, une bonne voirie est indispensable pour réaliser des interventions dans les peuplements dans des conditions économiques compétitives.

Appuyer les entrepreneurs de travaux forestiers par une structure professionnelle.

Avoir un programme de formation afin de répondre à un besoin important.

Inciter l'installation de jeunes exploitants forestiers.

Aider à l'achat d'un matériel performant et respectueux de l'environnement : matériel lourd d'exploitation forestière, matériel de transport de bois rond, petit matériel.

## **La transformation du bois :**

***Objectif principal : Conserver et développer la compétitivité des industries de la transformation.***

### **Principales orientations :**

Préserver et développer l'utilisation du bois de feu à usage domestique, principalement en milieu rural où 2/3 des ménages utilisent cette source d'énergie. Faciliter et conforter les projets actuels ou futurs de réseaux de chaleur mettant en œuvre le bois comme source d'énergie.

L'augmentation de capacité des outils de production de sciages apparaît peu souhaitable. La région n'est actuellement pas capable de se positionner sur le secteur du déroulage et du tranchage. Les actions doivent viser une modernisation de l'outil de sciage donnant la priorité à tous les investissements liés aux performances, aux économies de matières premières et à la qualité. Les démarches de certification et de normalisation seront encouragées. Le maintien d'un tissu de petites scieries apparaît souhaitable.

Promouvoir la construction bois car elle apparaît comme le principal secteur potentiel de développement du bois.

### **Principales orientations :**

La région ne possède aucune structure de recherche/expérimentation dans le secteur de la forêt et du bois. Les domaines d'excellence de la région se situent dans d'autres secteurs. Seront encouragées les interventions de structures extérieures à la région et les liaisons avec les structures locales intervenant sur des domaines connexes.

La filière souffre d'un déficit de communication. Un effort particulier sera effectué dans ce domaine. La communication ne devra négliger aucune des trois fonctions de la forêt : économique, écologique et sociale. Elle devra considérer la filière dans sa totalité et s'adresser aussi bien aux professionnels de la forêt et du bois qu'à des cibles extérieures.

## ANNEXE N° 5

-----

### LES ITINERAIRES TECHNIQUES, OBLIGATIONS DE RESULTATS, FORFAITS : LES GRANDS PRINCIPES

Il ne s'agit pas de figer les opérations sylvicoles en conditionnant les aides par rapport aux moyens techniques mis en œuvre. Il s'agit plutôt de donner les moyens aux propriétaires et aux gestionnaires de satisfaire des obligations de résultats à court et moyen terme.

La première étape pour le propriétaire et son gestionnaire consiste à définir de manière succincte le projet sylvicole : **l'itinéraire technique**. À titre d'exemple, l'itinéraire peut être un reboisement avec des feuillus sociaux dominants (hêtre) incluant :

- des travaux obligatoires : l'achat et la mise en place de plants, l'entretien, le contrôle de la végétation concurrente et les tailles de formations,
- des travaux complémentaires en option : la préparation du sol et la protection contre le gibier.

Peu importe la technique de préparation des sols choisie, le nombre ou le type d'entretiens (manuel, mécanique ou chimique), il est impératif que des résultats précis soient obtenus. Ces **obligations de résultats** sont définies à 4 et 15 ans pour tous les itinéraires techniques.

Pour calculer le montant de la subvention, à chaque travail correspond un **coût forfaitaire** à l'hectare. Un taux de subvention forfaitaire est également défini pour chaque itinéraire. Le montant de l'aide est alors le produit des coûts forfaitaires par la surface et par le taux. Le taux de subvention forfaitaire peut être augmenté de 10 % dans chacun des cas suivants :

- si le boisement est présenté sous forme d'une opération collective,
- si le boisement est situé dans une zone géographique reconnue comme prioritaire par l'Union Européenne,
- si le boisement a lieu sur un terrain soumis à une réglementation environnementale.

Un abattement peut s'appliquer sur le montant de l'aide pour prendre en compte la vente des coupes de bois au cours des 10 dernières années ou une indemnité d'assurance.

Chaque travail sylvicole ,défini dans l'itinéraire technique, doit effectivement être réalisé pour obtenir le versement du forfait correspondant.

Pour certains dossiers présentant des caractéristiques techniques particulières, une aide sur devis plafonnée reste possible avec obligation de fournir les factures acquittées pour le paiement de la subvention.

#### **Bénéficiaires :**

Ce sont les propriétaires des terrains : personnes individuelles, groupements forestiers, collectivités et associations syndicales de gestion forestière.

Sont exclues des aides : les propriétés placées sous régime spécial d'autorisation administrative (sauf pour l'aide à l'amélioration de la gestion forestière et ,sous certaines conditions, l'aide au reboisement après la tempête du 26 décembre 1999) et les forêts domaniales.

### **Critères généraux :**

Aucune aide ne peut être inférieure à **1 000 euros** (6 560 F) sauf l'aide à l'amélioration de la gestion forestière et la prime de compensation à la perte de revenus.

Des **seuils de surface** minimale sont définis pour chaque type d'aides. Des propriétaires voisins peuvent se regrouper dans le cadre d'une structure agréée pour parvenir aux seuils de surface et bénéficier d'une aide collective.

Pour les opérations de boisement et reboisement, 20 % de la surface peuvent être consacrés à la **diversification** : maintien d'un espace ouvert, d'une tourbière, de bouquets d'arbres d'essences diverses, ... Ce ratio est porté à 30 % pour les opérations de reconstitution après tempête. La gestion de cet espace doit être clairement définie dans le cadre du projet.

Le dossier de demande d'aide doit être complet ou réputé comme tel pour que le demandeur puisse commencer les travaux. Toutefois, en aucun cas, l'accusé de réception du dossier complet ne vaut promesse de subvention.

*Source : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Guide des aides aux sylviculteurs*

## ANNEXE N° 6

-----

### TRAFIC DE BOIS ET PRODUITS MANUFACTURES EN BOIS EN BASSE-NORMANDIE EN 2001

Source : Fichier SITRAM

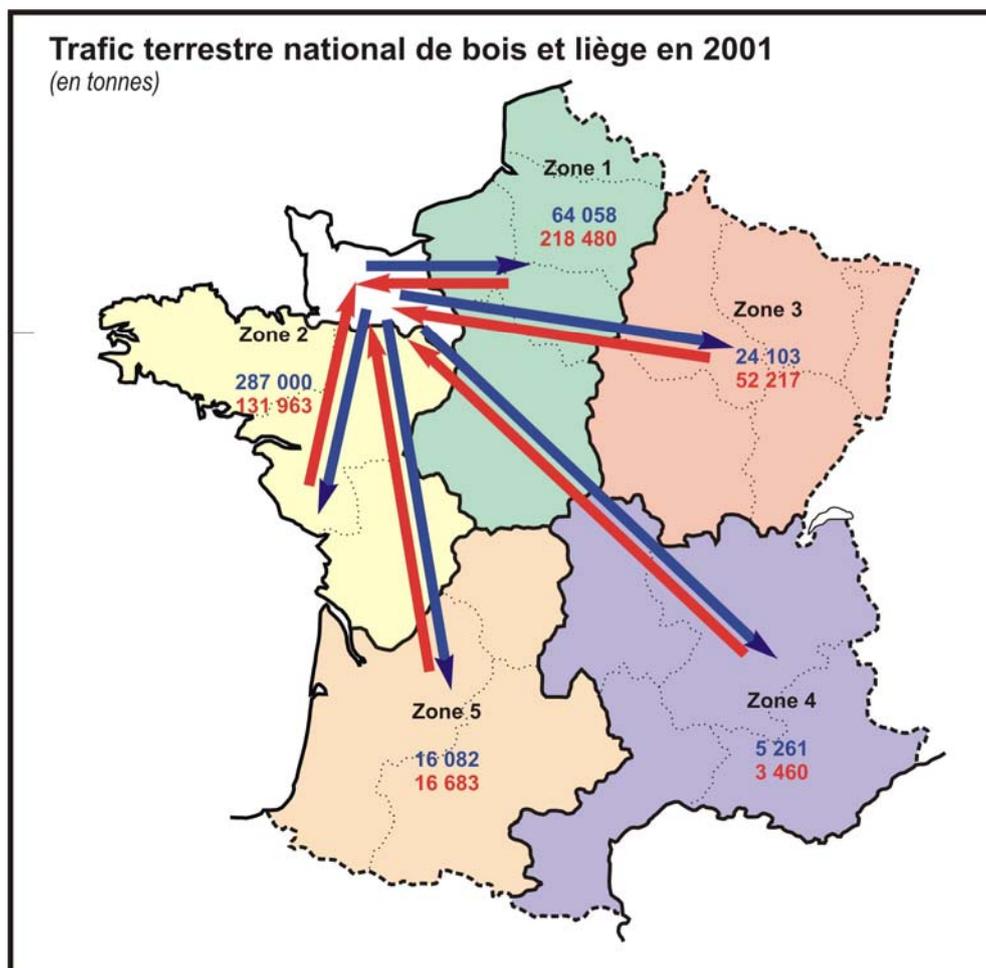
*Direction Régionale de l'Équipement de Basse-Normandie/Cartes : P Y Laurent*

La base de données SITRAM (Système d'information sur les Transports de Marchandises) du Ministère de l'Équipement représente la principale source française d'information sur les trafics de marchandises en collectant depuis 1975 les informations sur les flux de transports nationaux et internationaux.

En transport national, les informations, portant uniquement sur les trois modes terrestres, proviennent de la SNCF, de Voies Navigables de France et de l'enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM), réalisée par le Service Économique et Statistique (SES) du ministère.

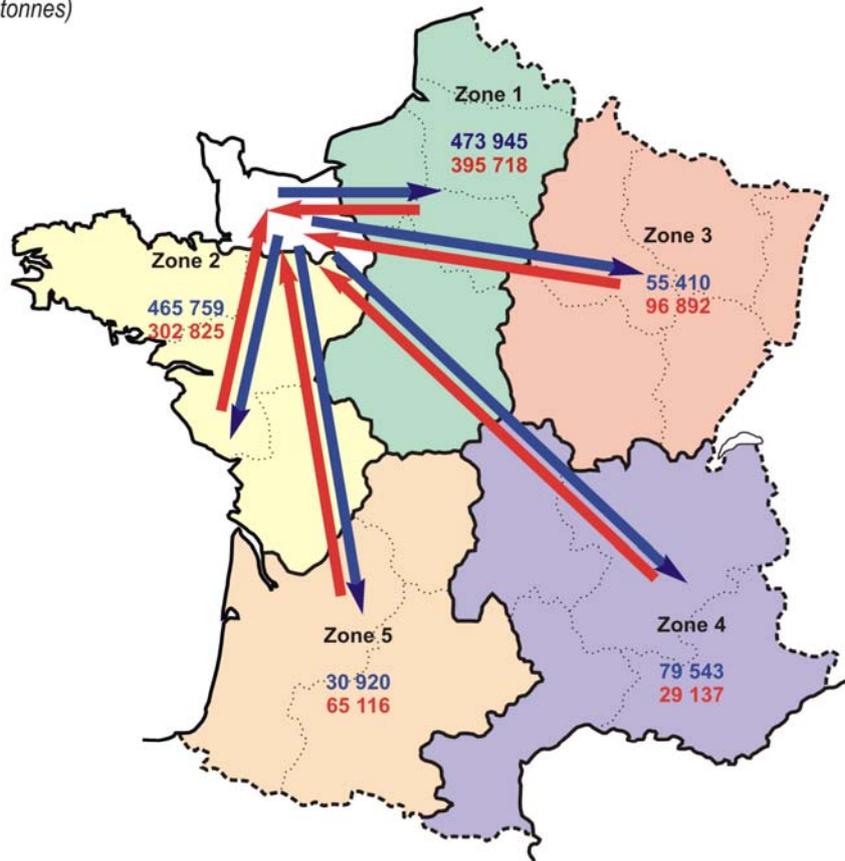
En transport international, les informations sur les entrées et sorties de France, de source douanière, concernent l'ensemble des modes de transport.

Ces statistiques ne prennent en compte que les marchandises chargées ou déchargées à chaque bout de la chaîne du transport soit uniquement les flux origine-destination, les flux de transit ne sont donc pas par conséquent comptabilisés.



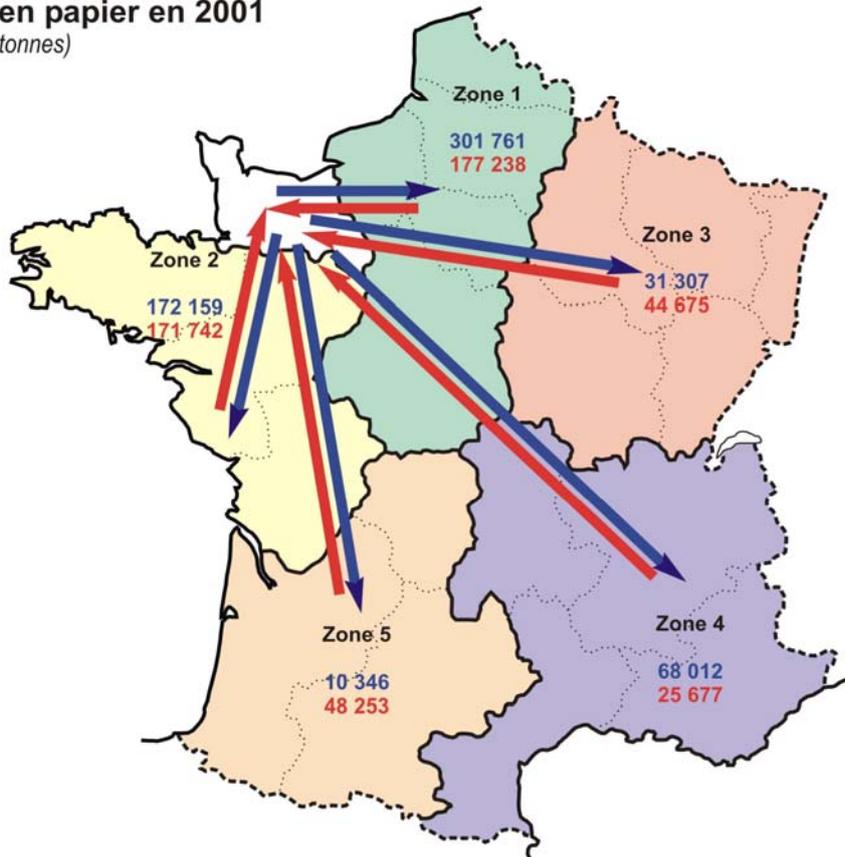
### Trafic national de bois et produits dérivés en 2001

(en tonnes)



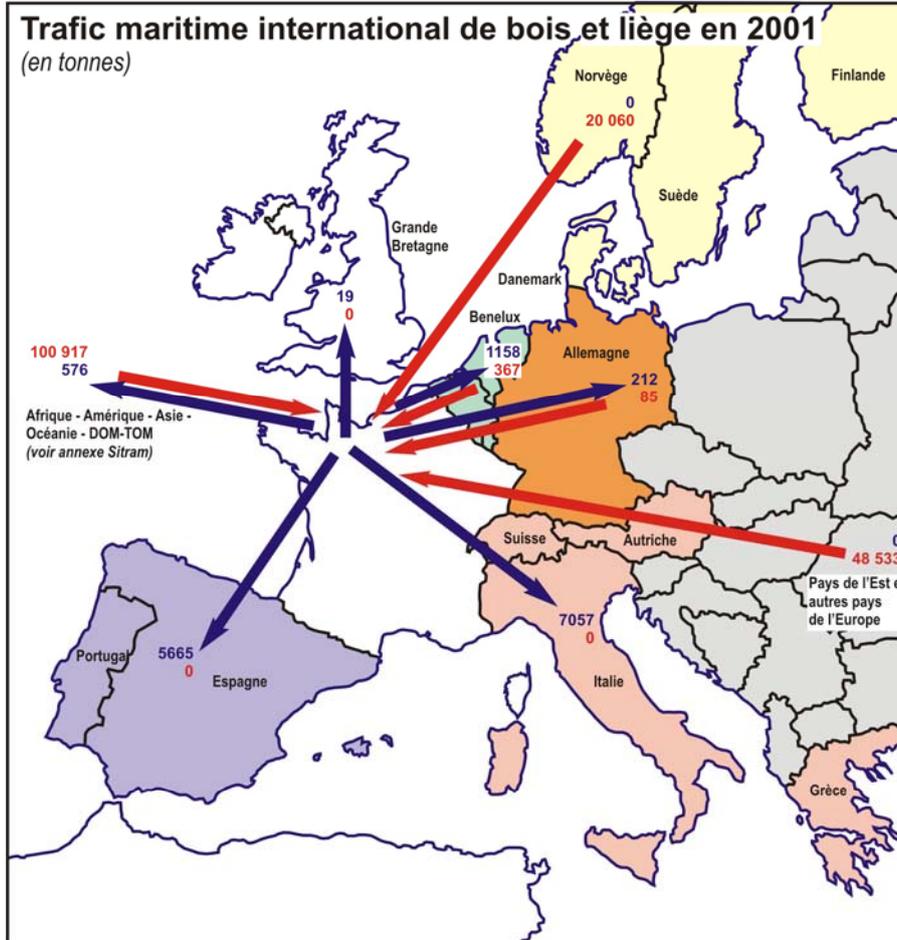
### Trafic terrestre national d'articles manufacturés en bois et en papier en 2001

(en tonnes)



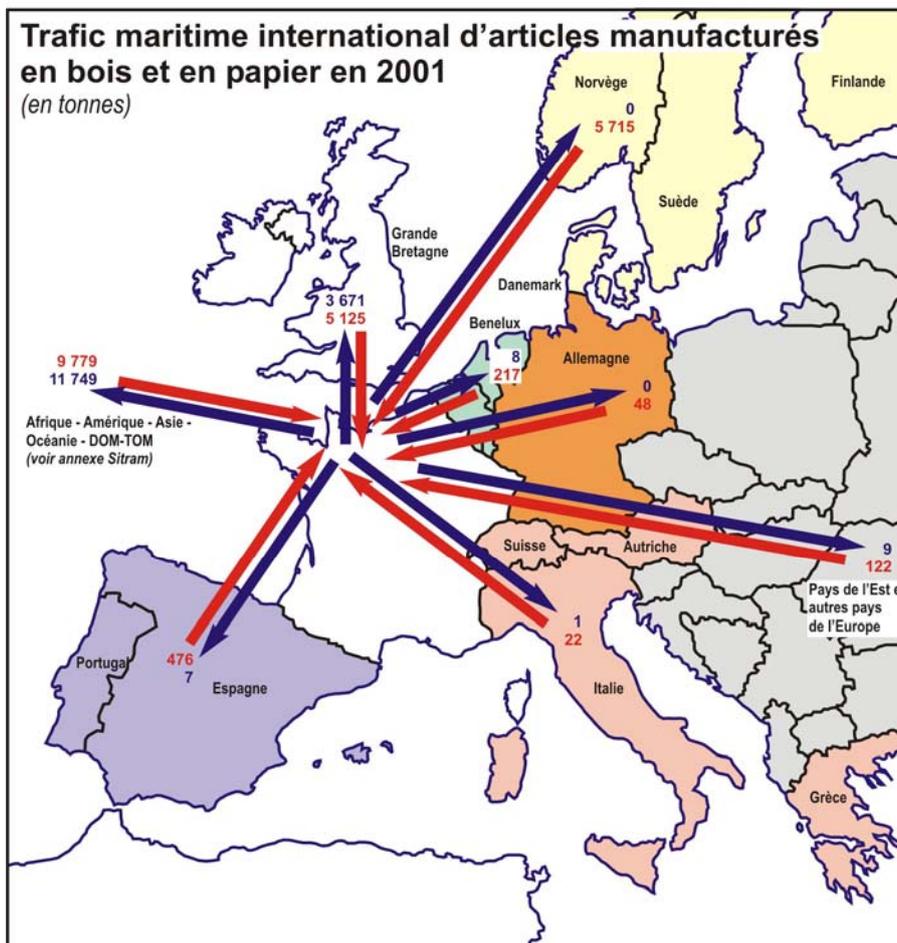
## Trafic maritime international de bois et liège en 2001

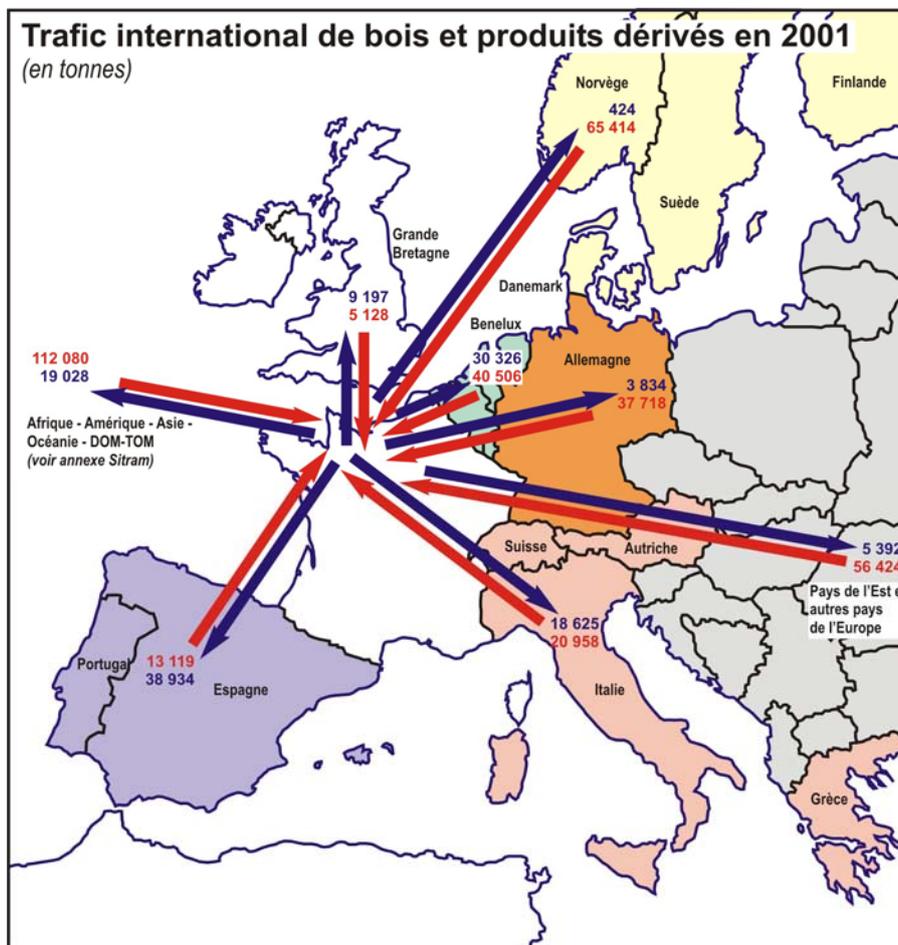
(en tonnes)



## Trafic maritime international d'articles manufacturés en bois et en papier en 2001

(en tonnes)





**TRAFIC NATIONAL ENTREES DES "BOIS ET LIEGE" PAR MODE\***

Mode	tonnages	tonnes x kilomètres
Fer	17 594	10 586 765
Route	406 389	89 304 729

**TRAFIC NATIONAL SORTIES DES "BOIS ET LIEGE" PAR MODE\***

Mode	tonnes	tonnes x kilomètres
Fer	1 718	1 359 231
Route	525 074	120 688 712

(\* Trafics entre les départements bas-normands exclu)

**TRAFIC EXPORTATION "BOIS ET LIEGE" PAR MODE**

Mer**	17 842 tonnes
Route	22 154 tonnes
Fer	916 tonnes

**TRAFIC IMPORTATION "BOIS ET LIEGE" PAR MODE**

Mer**	169 986 tonnes
Route	9 723 tonnes
Fer	24 tonnes

(\*\*) Résultats en deçà des trafics portuaires de bois déclarés par les ports de Caen et de Honfleur (plus de 257 000 tonnes en 2001). Les données SITRAM ne prennent en compte, rappelons-le, que les marchandises chargées ou déchargées à chaque bout de la chaîne du transport soit uniquement les flux origine-destination.

# ANNEXE N° 7

-----

## FORMATIONS BOIS-MATÉRIAUX ASSOCIÉS :

Liste des établissements de formation  
Récapitulatif par niveaux

Formations	Établissements	Lieux
<b>Niveau III</b>		Caen
● BTS "Productique Bois-Ameublement"	Lycée Polyvalent Pierre Simon de Laplace	
<b>Niveau IV</b>		Caen Giel-Courteilles
● Baccalauréat Professionnel "Productique Bois"	Lycée Polyvalent Pierre Simon de Laplace Lycée Professionnel privé ESAT	
● Baccalauréat Professionnel Bois "Construction - Aménagement du bâtiment"	Lycée Professionnel privé Institut Lemonnier Lycée Professionnel Côte Fleurie Lycée Professionnel La Roquette Lycée Professionnel Des Andaines	Caen Honfleur Coutances La Ferté-Macé
● Baccalauréat Professionnel Artisanat et Métiers d'Art "Ébéniste"	Lycée Professionnel Privé ESAT Lycée Napoléon	Giel Courteilles L'Aigle
● Brevet des Métiers d'Art "Ébéniste"	Lycée Professionnel privé Institut Lemonnier IFORM	Caen Coutances
● Brevet Professionnel	CFA Paul Bocage	Coutances
<b>Niveau V</b>		Caen Honfleur Lisieux Dives-sur-Mer Caen Coutances Coutances Equeurdreville Villedieu-les-Poëles Argentan Giel Courteilles Alençon La Ferté-Macé
● BEP Bois et Matériaux associés	Lycée Professionnel privé Institut Lemonnier Lycée Professionnel Côte Fleurie Lycée Professionnel Paul Cornu Lycée Professionnel Jean Jooris Lycée Polyvalent Pierre Simon de Laplace Lycée Professionnel La Roquette CFA Paul Bocage Lycée Professionnel E. Doucet Lycée Professionnel privé Saint-Joseph Lycée Professionnel Gabriel Lycée Professionnel Privé ESAT Centre Multiprofessionnel de Formation des Apprentis de l'Orne Lycée Professionnel Des Andaines	

Formations	Établissements	Lieux
● CAP Menuiserie Agencement	Lycée Professionnel privé Institut Lemonnier CFA J. Hochet Lycée Professionnel Côte Fleurie Lycée Professionnel Paul Cornu Lycée Professionnel Victorine Magne - Orphelins Apprentis d'Auteuil Lycée Polyvalent Pierre Simon de Laplace CFA Paul Bocage Lycée Professionnel E. Doucet EREA Les Marettes EREA Robert Doisneau EREA Pierre Mendès-France	Caen Caen Honfleur Lisieux  Lisieux Caen Coutances Equeurdreville Hérouville-Saint-Clair Saint-Lô La Ferté-Macé
● CAP Ébéniste	Lycée Professionnel privé Institut Lemonnier Lycée Professionnel La Roquette IFORM Lycée Professionnel Privé ESAT Lycée Professionnel Napoléon Lycée Professionnel Des Andaines	Caen Coutances Coutances Giel Courteilles L'Aigle La Ferté-Macé
● CAP Arts du Bois option "sculpteur ornementiste"	IFORM Lycée Professionnel Napoléon	Coutances L'Aigle
● MC "Charpente"	CFA J. Hochet	Caen
● MC "Charpente Navale"	Lycée Professionnel E. Doucet	Equeurdreville

## FLUX DE SORTIE EN 2002 : FAMILLE DE METIERS "BOIS"

Actualisation du PRDFPJ

*Source : Conseil Régional de Basse-Normandie*

### Récapitulation Régionale

<b>Niveau de la formation</b>	Formation initiale (statut scolaire)		Apprentissage	Contrats de qualif. et autres formations qualif.	Formation Continue	TOTAL
	Public	Privé				
	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie		
	2002	2002	2002	2001		
<b>Total niveau III</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
<b>Total niveau IV</b>	<b>54</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>78</b>
<b>Total niveau V</b>	<b>191</b>	<b>103</b>	<b>237</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>538</b>

**Bassin de formations : CAEN**

Niveau de la formation	Formation initiale (statut scolaire)		Apprentissage	Formation Continue	Total flux de sortie
	Public Flux de sortie	Privé Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	
	2002	2002	2002	2001	
<b>Total niveau III</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
<b>Total niveau IV</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
<b>Total niveau V</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>139</b>

**Bassin de formations : PAYS D'AUGE**

Niveau de la formation	Formation initiale (statut scolaire)		Apprentissage	Formation Continue	Total flux de sortie
	Public Flux de sortie	Privé Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	
	2000	2000	2000	2000	
<b>Total niveau III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total niveau IV</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>Total niveau V</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85</b>

**Bassin de formations : NORD-COTENTIN**

Niveau de la formation	Formation initiale (statut scolaire)		Apprentissage	Formation Continue	Total flux de sortie
	Public	Privé			
	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	
	2002	2002	2002	2001	
<b>Total niveau III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total niveau IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total niveau V</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

**Bassin de formations : ALENCON - ARGENTAN - L'AIGLE - MORTAGNE**

Niveau de la formation	Formation initiale (statut scolaire)		Apprentissage	Formation Continue	Total flux de sortie
	Public	Privé			
	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	
	2002	2002	2002	2001	
<b>Total niveau III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total niveau IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total niveau V</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>80</b>

**Bassin de formations : VIRE - MORTAIN - FLERS - LA FERTE MACE - CONDE / NOIREAU**

Niveau de la formation	Formation initiale (statut scolaire)		Apprentissage	Formation Continue	Total flux de sortie
	Public	Privé			
	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	
	2002	2002	2002		
<b>Total niveau III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total niveau IV</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
<b>Total niveau V</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>

**Bassin de formations : SAINT LO - COUTANCES - AVRANCHES - GRANVILLE**

Niveau de la formation	Formation initiale (statut scolaire)		Apprentissage	Formation Continue	Total flux de sortie
	Public	Privé			
	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	Flux de sortie	Année
	2002	2002	2002	2000	
<b>Total niveau III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total niveau IV</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>
<b>Total niveau V</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>107</b>	<b>0</b>	<b>143</b>